

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA
GUADELOUPE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	24

Séance du 28 Septembre 2021

L'an deux mille vingt et le mardi vingt huit septembre à dix-sept heures le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle de congrès de la médiathèque Ernest J. PEPIN, en raison du contexte, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE, Maire.

Présents :

M. Jocelyn SAPOTILLE Maire ; M. Ephrem GLORIEUX ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Christiane TREIL-ALBON ; M Lucien BEAUZOR ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M. Rodrigue MOULIN ; adjoints au maire.

M. Jean-Louis SAINSILY ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Christian CITADELLE ; Mme Gladys BURAT ; M Didier MARICEL ; M. Martelin RATIER ; M Yvon COMBES ; M Saturnin FRANCILLONE ; Mme Karine GATIBELZA Mme Sonia MERCADIER ; M. Arthur MARICEL ; Mme Cindy ARNASSALON ; Mme Anny GENIPA ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. José TORIBIO ; M. Florent TREIL ;
Conseillers Municipaux.

Représentés :

M. Richard PROMENEUR par Mme Anny GENIPA

Absents : Mme Clara RIGAH ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Pierre ALBINA ; Mme MAGALATCHOUMY Sarah ; Mme Nicole RABOLION ; Mme Reinette JULIARD ; M. Léon MACAQUI ; M. José KANDASSAMY

*Date de la convocation***23 septembre 2021***Date d'affichage de la délibération***Adoptée à l'unanimité****DELIBERATION N°2021/09/69****DELEGATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE A LA REGION POUR LA REHABILITATION OU LA CONSTRUCTION DES PLATEAUX SPORTIFS**

Dans le cadre du plan de relance initié par l'Etat durant cette crise sanitaire, le programme Réact EU est une proposition législative dont l'un des objectifs vise à soutenir l'investissement dans l'aménagement du territoire et des infrastructures sportives et culturelles de qualité des programmes relevant du FEDER.

Cette enveloppe permet de financer des projets à 100% sur fonds européens dans le cadre de l'engagement budgétaire 2021/2023. Dans le cadre de ce programme, la Région porte l'initiative de l'implantation dans les communes de plateaux sportifs tels que des city stades adaptés à l'esprit de cohésion et d'attractivité.

Ces projets sont menés sous maîtrise d'ouvrage régionale pour le compte des communes.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de confier la maîtrise d'ouvrage à la collectivité régionale pour la réhabilitation ou la construction de plateaux sportifs sur le territoire de la commune.

Le conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1- De confier la maîtrise d'ouvrage à la Région Guadeloupe pour la réhabilitation ou la construction de plateaux sportifs sur le territoire

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,

Jocelyn SAPOTILLE

